

{Commune de}

SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL



Ouverture de la pêche : Ça mord ?

P.5

Mai 2021



ASSOCIATIONS

Animart
fête ses 20 ans p.6



PORTRAIT

Delphine Pagotto,
coiffeuse passionnée p.7



ÉCONOMIE

Les ruchers
de la Bassanne p.8



Suivez l'actualité (presque) en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : Commune de Savignac !

Édito

PATRICK MONTO



Savignacaises, Savignacais,

Le conseil municipal vient de voter le budget sans augmentation des taux d'imposition. Pour rappel le produit de la taxe d'habitation est désormais compensé par l'Etat et par un transfert de taxe foncière du département. Un budget ambitieux dans lequel nous prévoyons pas mal de travaux de voirie liés aux dernières intempéries, le remplacement du tracteur Massey Ferguson, l'isolation par l'extérieur de la salle des fêtes...

Je confirme l'arrivée de l'assainissement collectif pour la quasi-totalité du bourg à partir du mois de juillet, tous les foyers concernés seront avisés très prochainement. S'en suivra une étude sur l'aménagement de la traversée de notre village, des abords de l'Eglise, de la maison Beaucaillou, du séchoir communal, des terrains aux abords du cimetière et du city stade.

Nous nous sommes inscrits dans une démarche solidaire, sociale et environnementale. Nous venons de recruter une jeune fille pour effectuer un Service National Universel de 84h. Nous recherchons un jeune âgé de 16 à 25 ans pour une mission de service civique (contacter le secrétariat de mairie pour plus de renseignements).

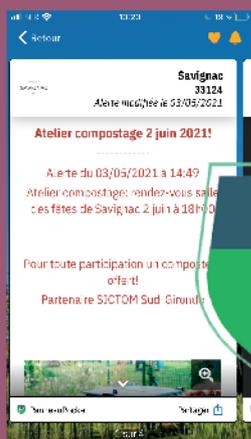
Je voudrais vous sensibiliser et vous alerter concernant les autorisations d'urbanisme. Tous travaux de construction, d'agrandissement, de modification de façade sur n'importe quel bâtiment, nécessitent de se renseigner à la mairie pour connaître les démarches sans quoi des sanctions peuvent être appliquées.

Je souhaite également vous informer que la divagation des animaux domestiques sur la voie publique est de la responsabilité du maire. Trop d'animaux sont hélas dans ce cas : canins, félins, bovidés, équidés, pouvant engendrer des accidents. Il convient donc à chacun d'entre nous de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute divagation.

Nous sommes toujours sous l'effet COVID, l'espoir fébrile de retrouver des activités conviviales et festives est sur toutes les lèvres. Ne baissons pas les bras et dès qu'il sera possible retrouvons-nous...

Bonne lecture. Adichats !
Le Maire, Patrick Monto

**RESTEZ
INFORMÉS !**



Téléchargez gratuitement l'application Panneau Pocket sur votre smartphone, enregistrez la commune de « Savignac 33124 » dans vos favoris et recevez toutes les notifications importantes concernant les événements, les communiqués officiels ou les alertes urgentes (vigilance météo, crise sanitaire).

Accessible également depuis votre ordinateur.
Rendez-vous sur : www.panneaupocket.com

Mentions Légales

Directeur de la publication : Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Thomas Foy, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les 2 Rives - Langon
Impression : Laurent Magnier - Imprimerie Magnier - Langon | **Tirage :** 300 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique



LE SAVIGNACAIS

Pièges à frelons

Le Savignacais a constaté le succès lié à la distribution des pièges à frelons.

Une centaine de pièges ont trouvé preneurs auprès de la population savignacaise. C'est le témoignage d'une mobilisation importante autour de cette problématique qui met en péril les populations européennes d'abeilles.

Le frelon est une espèce invasive, car il détruit l'équilibre du milieu dans lequel il vit. Il n'a aucun prédateur et sa vitesse de prolifération est extrêmement rapide. De plus, il a un comportement agressif avec les autres espèces, c'est pour ces raisons qu'il faut endiguer sa prolifération.

Si vous apercevez un nid de frelons, n'hésitez pas à appeler la mairie. Le maire et son équipier Frédéric interviendront pour vous débarrasser des intrus. Merci pour cette mobilisation ! Adichats



La motte castrale

En bordure de la petite route qui serpente du bourg de Savignac vers nos voisins Aillassais, un éperon non moins petit porte la motte féodale de Savignac.

Dans son **Guide archéologique illustré du touriste en Gironde**, Réginald Biron (1876-1947) l'évalue à dix mètres de hauteur et munie de fossés. Quoique franchement arasée et reboisée, la motte reste détectable depuis la lisière du bois à qui veut bien l'observer.

À base circulaire et de modestes dimensions, on la découvre tout à fait semblable aux surélévations qui portaient, entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle, les premiers châteaux en bois des seigneurs locaux. Idéalement située sur les hauteurs du village et assez proche de la Bassanne, il est amusant de s'y rendre et d'imaginer la vie à Savignac il y a 1000 printemps.

Aujourd'hui, sur le site, ne se rencontre plus qu'une végétation typique du massif forestier local : Chênes, Peupliers, Acacias, Aulnes... et quelques sangliers, nouveaux suzerains des hôtes de ces bois.

Pour les plus curieux : depuis le lavoir, prendre la première à droite en direction du château. Continuez tout droit pendant 900m, enjambez le fossé sur votre gauche, la « motte » est là, pudique et majestueuse.

État civil

PACS :

- NOFFRAY Maëva et POULOT Alexandre, le 21/03/21

NAISSANCES :

- Nyls, Ramdane, José LAKHRIF né le 15/02/21
- Soän, Louis MOGA né le 18/02/21
- LAKHRIF Nyls Ramdane José né le 15/02/2021 à LANGON
- MOGA Soän Louis né le 18/02/2021 à LANGON
- PASTRE HASLAY Aurore Martine Sophie née le 02/04/2021 à TALENCE

DÉCÈS :

- LATOUR Béatrice décédée le 01/01/21
- LEGLISE Pierre décédé le 13/01/21
- LEFEBVRE née LATOUR Béatrice : 01/01/2021
- MALANDIT née BOYER Catherine : 08/05/2021
- LEGLISE Pierre décédé à PESSAC le 21/01/2021
- CASTAING Francis décédé à LANGON le 15/04/2021

Actus



Parlons bibliothèque !

Un réseau de lecture publique pour l'égalité d'accès au livre, à l'information et à la culture.

Depuis plus de 15 ans, la CdC du Réolais en Sud-Gironde a fait du développement de la lecture publique un axe majeur de son action culturelle.

La mise en réseau des bibliothèques de son territoire lui permet aujourd'hui de renforcer les services existants, d'équilibrer l'offre de lecture publique et de développer des actions culturelles.

À Savignac, grâce à l'investissement sans limite de Catherine Peytermann, ce sont trente-deux années de bénévolat qui permettent à la population des lecteurs jeunes et moins jeunes d'accéder aux livres, à la bande dessinée et à des supports musicaux, disques et CD.

Pédagogue et avant-gardiste dans ses choix littéraires pour ceux qui viennent à sa rencontre, Catherine Peytermann se bat pour une culture de proximité. Un grand merci à son engagement et à sa ténacité.

En ces 32 années, la bibliothèque a changé quatre fois de lieu (elle est aujourd'hui dans la Maison des Associations) pour résider dans les locaux actuels qui ont été mis à la disposition de la population en juillet 2008. Au total une soixantaine de personnes sont inscrites à la bibliothèque.

Pour le territoire, un réseau de bibliothèques à quatre niveaux :

Un **réseau bicéphale** localisé à La Réole et à Gironde-sur-Dropt. On recommande d'ailleurs de visiter ces deux lieux, non seulement pour les ouvrages et autres supports culturels qu'ils contiennent, mais aussi pour l'originalité et la beauté des lieux.

5 médiathèques de proximité situées à Auros, Monségur, Loupiac-de-la-Réole, Saint-Hilaire-de-la-Noaille et Saint-Pierre-d'Aurillac,

6 bibliothèques Points Relais lecture basées à Noailac, Fontet, Morizès, Caudrot, Mongauzy et bien sûr Savignac

Des **bibliothèques partenaires** situées à Pondauret et Saint-Vivien-de-Monségur.

La durée de prêt est de 15 jours

Horaires d'ouverture :
le samedi de 17h00 à 19h00.

La pêche à Savignac



En Gironde, peu de populations de poissons sauvages existent, étant donné les caractéristiques naturelles de nos rivières et de nos ruisseaux. Aussi, chaque année, les associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques, s'investissent pour combler les pêcheurs en « empoissonnant » les rivières du département pour l'ouverture de la truite et durant les semaines qui suivent.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les poissons ont plus de chance qu'il n'y paraît : certains pêcheurs passent en effet plus de temps à défaire l'hameçon pris dans les branches qu'à pêcher véritablement.

POUR LES INITIÉS, ON VOUS RAPPELLE QUE L'OUVERTURE DU CARNASSIER A EU LIEU LE 24 AVRIL 2021.

Savignac, samedi 13 mars 2021, 10h. Cela fait un peu plus de trois heures que les pescaires sont à leur poste en bord de Bassanne.

« - Alors ça mord ?
- Non. »

« Chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, tous menteurs. » Je décide de rester.

10h02. Le bouchon plonge, la canne se relève, le poisson apparaît. L'adage est sain et sauf pour aujourd'hui.



La fédération de pêche de la Gironde vous rappelle quelques règles à respecter pour pêcher la truite sur le département :

- Être détenteur d'une carte de pêche de l'année en cours
- Pêche autorisée à partir de 6h48 le matin jusqu'au 19 septembre 2021
- Nouveauté : 6 truites maximum par jour et par pêcheur en rivière
- Taille minimale de capture : 23 cm
- Ne pas jeter de déchets dans la nature
- Respecter les propriétaires riverains et les autres pêcheurs

Le coin des assos

ANIMART FÊTE SES 20 ANS



À la fin de l'année, la Présidente d'Animart Brigitte Choquet envisage, si la situation le permet, d'organiser une exposition à Savignac pour fêter les 20 ans d'Animart. Un peu d'espoir car actuellement, avec les mesures sanitaires, seuls les groupes d'enfants ont repris les cours au 1^{er} mars. Gabrielle Oudeyer a 16 élèves répartis sur des petits groupes d'une heure.

Un peu d'histoire...

La famille de Brigitte est artiste, elle a baigné dedans dans sa jeunesse puis a pris des cours de peinture pendant 3 ans. Arrivée à Savignac en 1998, il n'y avait pas d'association. Grâce à son emploi et l'aide de Mme Martine Faure, elle a pu financer le démarrage d'Animart.

Elle a commencé avec 7 élèves (adultes et enfants) dans sa cuisine, puis dans le local de la Poste et enfin Animart s'est installée dans la Maison des Associations.

Sa nièce Gaby est arrivée en 2010, comme salariée d'Animart afin de s'occuper des groupes d'enfants. Elle aussi a une solide connaissance du dessin et de l'art plastique en général. Mais Animart, ce ne sont pas seulement les cours mais aussi des animations dans les centres de loisirs de la CDC, des initiations dans les écoles, dans les RAM (relais d'assistantes maternelles), et au cours des années, la participations à diverses animations sur le territoire (la fête du livre, la fête de l'eau, la fête de la ruralité, le Téléthon etc.). Avec l'APE (Association des Parents d'élèves), c'est l'organisation des chasses à l'œuf, Monsieur Carnaval...

Pour les adultes Brigitte Choquet (40 élèves avant le confinement) pas de groupe de niveau, chacun choisit sa matière, (peinture à l'huile, pastel, fusain...) et son sujet Les cours ont lieu les après-midis de 14 h à 16 h (4 jours par semaine) et un le soir de 20 h 30 à 22 h 30. Des ateliers à thème sont aussi répartis au cours de l'année. Des ateliers bijoux quant à eux permettent de financer l'association.

Brigitte est aujourd'hui à la retraite mais elle continue à travailler pour l'association. Elle souhaite cependant « lever un peu le pied » et trouver une personne motivée qui puisse lui apporter son aide surtout en ce qui concerne le côté administratif.

Infos Pratiques

Adultes : cotisation de 20 € et 7 € les 2 h de cours (achat d'un kit de pincesaux et 5 tubes de peinture à l'inscription) matériel fourni sauf les toiles.
Contact : Brigitte Choquet 06 74 91 04 00

Enfants : cotisation de 15 € par fratrie, 17€/mois (tout le matériel est fourni sauf une toile/an)
Contact : Gabrielle Oudeyer 06 89 43 10 31

Delphine Pagotta



P
O

R

T

R

A

I

T

Delphine Pagotta a ouvert son salon début février dans le centre-bourg de Savignac. Rencontre avec une professionnelle passionnée.

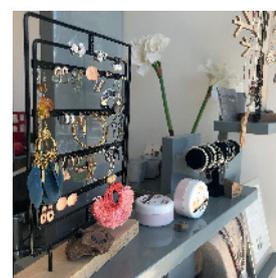
Originnaire Gironde-sur-Dropt et vivant actuellement à Pondaurat, Delphine Pagotta vient de quitter son salon Réolais, rue Armand Caduc, pour s'installer dans notre beau village.

Delphine passait régulièrement devant l'épicerie et la boucherie du centre-bourg en se disant « tiens, ce serait pas mal ici ». Elle motive une rencontre avec Patrick Monto qui l'encourage dans son installation en lançant les travaux d'agrandissement du multiple rural.

Après quelques mois d'attente, dans un climat sanitaire incertain, elle ouvre officiellement le 3 février dernier. Le succès est immédiat et les Savignacais et habitants alentours lui réservent un accueil chaleureux, tout comme ses voisins commerçants.

Sans doute que le service manquait dans les environs, mais c'est surtout le professionnalisme, le naturel et la bonne humeur de Delphine que les clients viennent chercher.

Dans ce salon à la fois paisible et intime, Delphine propose des coupes traditionnelles mais aussi des couleurs végétales, des lissages brésiliens ainsi que des bijoux fantaisie et des foulards.



TARIFS

| | |
|-------------------------------|------|
| Coupe homme | 18 € |
| Shampooing + coupe + Brushing | 30 € |
| Shampooing + coupe + Couleur | 54 € |

GAEC* Les ruchers de la Bassanne, la passion au service des abeilles !



Ils sont quatre, comme les cadets de Gascogne. Leur serment c'est celui de produire du miel et du miel de qualité.

Pour ce faire, il faut que les abeilles qui produisent ce nectar apprécié de tous, soient en confiance avec leurs éleveurs et bénéficient d'un environnement favorable. Nos apiculteurs sont des professionnels passionnés. Au-delà des exigences à produire ce qui sera leur source de revenu, leur métier, est malheureusement confronté à bien des aléas. Les changements climatiques, tout comme les pratiques agricoles, impactent le comportement des Apis mellifera. À ce titre, elles sont un excellent indicateur des bouleversements de la planète. On notera au moins 3 origines majeures de la perte de cheptel : le Varroa destructor espèce d'acariens parasite de l'abeille adulte, le frelon asiatique maintenant bien installé en Europe et les néonicotinoïdes encore bien répandus en agriculture traditionnelle. Écosystème fragile, la sensibilité des colonies d'abeilles nécessite une attention particulière de la part de tous les apiculteurs amateurs, comme professionnels.

Situé à Peygognon, sur le plateau de Savignac les quelque 300 ruches appartenant au rucher, itinèrent dans un périmètre d'environ 30 kms autour de la commune, mais aussi dans le nord des Landes. Cette itinérance est bien orchestrée par nos apiculteurs qui disposent d'un matériel adapté : poids lourds, élévateurs à usage propre, fourgons... mais également d'un atelier de stockage et d'une miellerie particulièrement performante.

La production du miel par les abeilles se fait en fonction des plantes et fleurs présentes sur leur territoire. Cette production s'inscrit dans un espace-temps qui est celui des saisons et des floraisons. C'est la Buckfast (nom d'une race d'abeille à miel issue du croisement de nombreuses souches d'Apis mellifera) qui compose l'essentiel des essaims. Elle est en principe docile et se prête aux nombreuses interventions que l'apiculteur doit exercer sur son rucher.

Que l'on préfère le miel de bruyère, de châtaignier, d'acacia, de bourdaine, tous sont d'une rare qualité

et produits avec un réel savoir-faire. La production annuelle impressionne le visiteur : trente tonnes de miel Bio par an, vendues pour la plupart aux négociants et depuis peu en vente directe au siège du GAEC.

Les ruchers proposent également de la gelée royale et du pollen bio. La gelée royale contient des sucres, des protéines, du gras, des minéraux, des vitamines et des oligo-éléments, elle est donc particulièrement recherchée, mais sa production quasi confidentielle de 6 kgs/an, en fait un produit particulièrement rare.

Des essaims bio sont également proposés à la vente. En effet, de plus en plus de personnes, des passionnés, des défenseurs de l'environnement qui ont pris conscience de la situation, se mettent à l'apiculture. Enfin, des ruches sont mises à disposition des maraîchers ou arboriculteurs afin d'accélérer la pollinisation.

Pour démarrer cette activité qui, pour les amateurs peut relever du militantisme, il faut le plus souvent acquérir un cheptel et espérer le voir s'accroître, pour que des milliers d'abeilles perpétuent leur indispensable travail de pollinisation.

Un travail d'équipe : pour nos quatre apiculteurs, c'est la répartition des tâches qui préside au bon fonctionnement de l'exploitation. Manu Sournet en qualité de sage, fort de ses années d'expériences manage, Jérôme Giraudeau sélectionne les abeilles, Julien Roussely est chargé de l'aspect sanitaire et de la prospection des emplacements, Thibault Grollier, lui, extrait le miel et coordonne la miellerie.



*Groupement agricole d'exploitation en commun

Urbanisme

Construire dans le respect des règles d'urbanisme

Déclaration de travaux, permis de construire ou de démolir, nous vous proposons ce tableau récapitulatif qui vous permettra de mieux appréhender les contraintes liées aux règles d'urbanisme.

Dans tous les cas et dans le doute, vous devez vous renseigner auprès du maire ou de ses services avant de vous engager dans la réalisation d'un ouvrage. Pour toutes les infractions aux règles d'urbanisme, vous encourez les sanctions pénales suivantes (art. L.480-4 du CU) :

- amende de 1200 € à 6000 € par m² de surface de plancher construite ou démolie irrégulièrement. Ces montants sont multipliés par 5 pour les personnes morales.
- en cas de récidive, 6 mois d'emprisonnement ;
- pour les personnes morales, l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou l'exclusion des marchés publics ;
- obligation de mise en conformité ou de démolition des travaux irréguliers.

L'auteur du délit ne peut pas s'abriter derrière une prétendue ignorance des règles.

Ainsi, la simple constatation d'une violation des règles établit le caractère intentionnel de l'infraction.

www.service-public.fr



PETIT RAPPEL DES RÈGLES EN VIGUEUR

| NATURE DES TRAVAUX | AUCUNE AUTORISATION | DÉCLARATION DE TRAVAUX | PERMIS DE CONSTRUIRE |
|-------------------------------------|---|--|---|
| Véranda couverte | X | Surface < 20 m ² si pas de PLU Surface > 20 m ² si pas de PLU | Surface > 20 m ² si pas de PLU Surface > 40 m ² si PLU |
| Aménagements intérieurs | Tous travaux sauf fenêtre | Seulement si percement d'une nouvelle fenêtre | X |
| Installer une serre | Si hauteur < 1,8 m | Si hauteur comprise entre 1,80 et 4 m, et/ou superficie < 2000 m ² | Si hauteur > 4 m et/ou surface > 2000 m ² |
| Mur extérieur | Si hauteur < 2 m et ne clôture pas la propriété | Si hauteur > 2 m, ou secteur sauvegardé ou classé | X |
| Réfection de toiture | X | Dans tous les cas | Si rehausse de charpente |
| Piscine | Si bassin gonflable < 10 m ² , ou installé pour une durée < 3 mois | Si surface < 100 m ² et hauteur < 1,8 m si couverte | Si surface > 100 m ² |
| Transformer un commerce en logement | X | Sans modification structurelle | Si modifications importantes de l'édifice |
| Aménager ses combles | X | Seulement si percement de fenêtre | X |

Nature & loisirs



NATURE

La fraise gariguette

Variété précoce, la Gariguette est souvent citée en exemple comme un fruit qui a ENFIN du goût. Elle doit sa gloire à une femme – Madame Georgette Risser – qui a piloté les travaux de recherches au Centre Inra d'Avignon afin de concevoir cette nouvelle variété à la fin des années 70.

Celles que l'on croirait pousser toutes seules dans le jardin de ses grands-parents n'étaient donc pas cultivées il y a quarante ans ! A propos, celles cultivées en plein air se ramassent dès le mois de mai ! L'occasion de se faire plaisir et de faire plaisir aux autres.

Voici quelques spécimens cultivés, récoltés et transformés en confiture en 2020, à Savignac !



LA RECETTE

Pana Cotta (aux fraises) de Thomas

INGRÉDIENTS (POUR 6 PERSONNES)

- 6 blancs d'œufs (gardez les jaunes pour une crème anglaise !)
- 70 g de sucre en poudre
- 500g de crème de mascarpone
- 1 gousse de vanille

- Préchauffer le four à 120 °C
- Dans un saladier, faire mousser (sans les monter) les blancs ainsi que le sucre et les graines de vanille
- Infuser la gousse de vanille dans la crème liquide jusqu'à ébullition.
- Retirer la gousse de vanille et verser la crème de mascarpone chaude sur les blancs d'œuf tout en fouettant.
- Versez la crème de panna cotta dans des verrines (6 en tout).
- Déposer les ramequins sur un plat allant au four et remplir le plat d'eau chaude.
- Cuire environ 50 minutes à 1h à 120°C jusqu'à ce que la surface soit ferme mais encore tremblante.
- Laisser refroidir à température ambiante avant de réfrigérer durant 3 heures.
- Avant de servir, rajoutez quelques fraises et une feuille de menthe fraîche !



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

17 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 15 / présents : 11 /

Absent excusé: E. ESTEVES – A. DABBADIE – C. BAYLE – S. PUTCRABEY

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Il invite le président de la SAS Agriénergie à présenter à l'ensemble du conseil municipal le projet de création de l'unité de méthanisation.

1 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dépenses d'investissement qui ont eu lieu depuis la dernière réunion : Sarl Vitraux Dupuy : 13 448.40 € et 5 442.72 € pour la restauration des vitraux de l'église

2 – DÉLIBÉRATIONS

1 – DM BUDGÉTAIRE

- Investissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir par décision modificative budgétaire la somme de 7 570.00 € au compte 2128 – autres agencements et aménagements de terrains. Cette somme correspond au paiement des factures de Bois Dexter et de SCP Escandes.

VOTE : POUR : 11 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

- Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des modifications sur plusieurs articles en fonctionnement. Ces sommes correspondent au paiement des indemnités des élus, du salaire de l'agent non titulaire, du paiement de la cotisation du 4ème trimestre du SIRP.

- Compte 6413 – Personnel non titulaire = + 3 000.00 €
- Compte 6531 – Indemnités = + 2 600.00 €
- Compte 6533 – Cotisations de retraite = + 100.00 €
- Compte 65548 – Autres contributions = + 9 700.00 €

TOTAL : + 15 400.00 €

- Compte 6411 – Personnel titulaire = - 8 400.00 €
- Compte 6453 – Cotisations aux caisses de retraites = - 4 000.00 €
- Compte 6232 – Fêtes et cérémonies = - 2 000.00 €
- Compte 6288 – Autres services extérieurs = - 1 000.00 €

TOTAL : - 15 400.00 €

VOTE : POUR : 11 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

2 – REFUS DE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE SPÉCIAL AU PRÉSIDENT DE LA CDC DU RÉOLAIS EN SUD GIRONDE

Après avoir informé la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde du refus de transfert du pouvoir de police spéciale par courrier recommandé, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer à ce sujet.

Considérant que l'article L.5211-9-2 du CGCT modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) prévoit au 4ème alinéa du I-A que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière de voirie, les maires des communes membres transfèrent au président de cet établissement leurs prérogatives en matière de police de la circulation et du stationnement » ;

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ;

Le conseil municipal s'OPPOSE au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence « voirie » : police de la circulation et du stationnement.

VOTE : POUR : 11 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

3.3 – CRÉATION D'UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un projet de recours à un service civique avait été évoqué lors des précédents conseils municipaux.

Le service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, notamment au sein d'une collectivité territoriale.

P. SEQUIER précise que la mission serait de 8 mois. P. BERNA indique que la rémunération à la charge de la commune serait d'environ 108.00 € et des frais annexes de déplacement.

VOTE : POUR : 11 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

Social : P. SEQUIER

La commune avait pour projet de créer un CCAS. Après s'être renseigné auprès de la trésorerie sur les démarches à effectuer, il s'avère compliqué de le mettre en place. En effet sur la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde un projet de CIAS est à l'étude.

Il conviendrait plutôt de créer une commission CCAS.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Personnels

L'arrêt maladie de J. BARARDO a été prolongé. Une demande de création de compte épargne temps a été faite par les agents. Il sera nécessaire de proposer une délibération au comité technique du centre de gestion avant sa mise en place.

3.4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FCPA

Monsieur le Maire informe que l'association FCPA a fait une demande de subvention exceptionnelle par courrier en date du 05 octobre 2020. Cette subvention leur permettrait de financer l'achat d'une paire de but de foot à 8 et une paire de but de foot à 11.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000.00 euros.

VOTE : POUR : 11 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

Commissions intercommunales et syndicats

SIRP : P. MONTO

Il n'y a pas de cas de COVID-19 sur le SIRP.

Un poste de cantinière a été créé. 5 candidatures ont été retenues pour l'entretien qui a eu lieu lundi 16 novembre.

Une fermeture de classe est envisagée pour l'année 2021. Monsieur le Maire explique qu'il y a un projet de répartition des classes sur les 3 sites. Il est envisagé de fermer une classe sur la commune de PUYBARBAN qui aujourd'hui possède trois classes, contre deux à SAVIGNAC et deux à PONDAURAT.

Il demande au conseil municipal de réfléchir à ce sujet et de se positionner. Le conseil municipal est favorable à la proposition faite.

Eclairage public

L'éclairage public en face de l'école est en panne. Il faudra demander l'intervention de la régie.

Présentation du rapport RPQS par M. MARQUETTE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

08 DECEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 15 / présents : 14 / Absent excusé: E. ESTEVES

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour et demande à ajouter deux délibérations. Il invite Mme MARIE et M. HUGUET à présenter Natura 2000 et les zones humides à l'ensemble du conseil municipal.

1 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dépenses d'investissement qui ont eu lieu depuis la dernière réunion :

- ESCANDE bornage : 1260 €
- ESCANDE piquetage : 912 €
- Bois Dexter : 5371.20 €
- Scarabello : 5040 €
- Espace émeraude – remorque : 2299 €

2 – DÉLIBÉRATIONS

1 – Modification des statuts du SIRP

PONBARTIGNAC

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de Madame la Présidente du SIRP PONBARTIGNAC d'approuver la modification de statuts suite au retrait de la commune de CASTILLON DE CASTETS au 31 Décembre 2016 et incidence financière et à la modification de l'Article 2 concernant la prise en charge des dépenses d'investissement

VOTE : POUR : 14 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

2 – Nouveaux tarifs concessions funéraires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de définir les tarifs des caveaux bâtis qui ont été repris et de réviser les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal.

- **Tarifs concessions pour 30 ans :**
 - Concessions simples : 50€/m²
 - Caveaux : 50€/m² (maximum 5 m²)
- **Tarifs reprise anciennes concessions pour 30 ans :**
 - Caveaux bâtis : 1000 €
- **Tarifs columbarium (pour 1 case) :**
 - Pour 15 ans : 300 €
 - Pour 30 ans : 500 €
 - Jardin du souvenir : gratuit

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN APPARTENANT À M. BEUCAILLOU

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE :

- de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 20 % de cet investissement application du coefficient de solidarité de 1.07 soit 18 190 €
- d'assurer le financement de ce projet comme suit :
 - aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée : 8 190.00 €
 - Autofinancement : 68 810.00 €

TOTAL : 85 000.00 €

- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande.

VOTE : POUR : 14 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

VOTE : POUR : 14 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

4 – ACTE DE CANDIDATURE À UNE DEUXIÈME CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE BOURG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a bénéficié d'une première Convention d'Aménagement de Bourg en 2004. La commune de Savignac, partie bourg, sera dotée en 2021 d'un assainissement collectif réalisé par le SIAEPA Bassanne Dropt Garonne. Suite à la réalisation de cet équipement, le conseil municipal décide de faire acte de candidature pour une 2^{ème} Convention d'Aménagement de Bourg et souhaite réfléchir sur les projets suivants :

- Aménagement et sécurisation de 3 carrefours : (RD12/VC2 ; RD12/VC8 ; RD12/RD9E3)
- Création de trottoirs aux normes PMR
- Aménagement du parvis de l'église
- Réhabilitation de la maison BEUCAILLOU et aménagement du foncier non bâti.
- Réhabilitation du séchoir communal et réfléchir à son devenir (mis à disposition pour les associations)
- Aménagement des espaces aux alentours du cimetière et city stade
- Enfouissement des réseaux
- Aménagement de la place devant la mairie

VOTE : POUR : 14 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions intercommunales et syndicats

SIRP - Ecole

A. DABBADIE – C. SAIGNES

Le règlement intérieur de la cantine a été revu. La date des prélèvements pour les impayés habituellement au 20 va être décalée au 5 du mois suivant.

La commune de PUYBARBAN souhaite acquérir un terrain derrière l'école pour agrandir la zone du city stade.

Une classe est menacée de fermeture. La commune de Savignac maintient sa position et ne souhaite pas de fermeture de classe. Cependant si une fermeture était inévitable, le souhait serait une répartition équitable des classes afin de ne pas fermer un site.

SICTOM

P. SEQUIER

Un comité syndical a eu lieu. Une augmentation a été décidée pour l'année 2021. Elle est due à une augmentation des prix de traitement des déchets par Véolia, à la baisse des recettes de recyclage et à l'augmentation des taxes.

De plus, un broyeur de déchets végétaux est mis à disposition pour les particuliers.

Un constat a été fait, le dépôt de déchets verts sur le secteur a doublé.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

12 JANVIER 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents : 11 / Absent excusé : M. VIDAL - E. ESTEVES – S. PUTCRABEY – C. SAIGNES. / Procuration : S. PUTCRABEY à P. MONTO

1 – DÉLIBÉRATIONS

1 – DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGÉ DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Monsieur le Maire explique que suite à la réception d'une circulaire datant du 28 décembre 2020, il convient de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense.

La fonction de conseiller défense a pour vocation de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Les conseillers défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Le maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne M. Cyril BAYLE en qualité de conseiller défense.

VOTE : POUR : 12 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

2 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VOTE : POUR : 12 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

Multiple rural

P. MONTO

La réception des travaux a lieu le 14 janvier 2021. Le montant des travaux correspond à l'enveloppe prévue. Concernant l'aménagement extérieur, un devis a été demandé à l'entreprise Colas. Le montant du devis est de 2 676 euros pour une stabilisation en calcaire.

Le problème d'évacuation des eaux usées à la boucherie est réglé.

Monsieur le Maire a rendez-vous avec la coiffeuse Mardi 19 janvier pour le bail du local. Le prix du loyer sera de 195 euros par mois pour un local de 41.60 m².

INSEE : P. MONTO

L'INSEE a fait parvenir un courrier à la mairie. Au 01.01.2021, il y a 643 habitants sur la commune.

Commissions intercommunales et syndicats

Syndicat des eaux

B. MARQUETTE

Suite à la fin du contrat de délégation de service publics avec Véolia au 31/12/2020, de l'assainissement collectif des communes de Lamothe-Landerron et Mongauzy sera exploité par la Régie de La Réole.

Une convention de coopération entre le Syndicat Bassanne Dropt Garonne et la Régie de La Réole pour l'assainissement collectif des secteurs Bassanne, du Dropt et de Mongauzy a débuté au 01/01/2021.

Concernant le projet d'assainissement sur la commune de Savignac, il a un coût de 825 000 euros dont 285 000 euros restant à la charge du Syndicat.

2 – POINT PARTICULIER : PLUI ZONE 1 AU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 21 décembre 2020, le service instructeur qui est venu faire la présentation des zones 1 AU a précisé que les parcelles de moins d'un hectare en zone humide ne devraient pas nécessiter de compensation.

Concernant les zones 1 AU, il convient de définir le nombre de logements sur une même zone.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs exemples de logements individuels groupés ou de logements semi collectifs vus sur les communes voisines ou ailleurs en France.

Pour les deux parcelles (appartenant à des particuliers) en zone 1 AU la densité minimale est de 11 logements/hectare.

Concernant la parcelle à l'entrée du bourg, il est proposé :

- de fixer le nombre de logements à 5 minimum et 6 maximum
- de créer de l'habitat individuel

Pour la parcelle proche du city stade, il est proposé :

- de fixer le nombre de logements à 5 minimum et 7 maximum
- de créer de l'habitat individuel

Pour la parcelle appartenant à la commune, l'objectif de densité est de 15 logements/hectare et il est proposé :

- de fixer le nombre de logements à 9 minimum et 12 maximum
- de garder un emplacement réservé à l'angle de la parcelle côté garage pour un éventuel aménagement de carrefour
- de créer de l'habitat individuel, individuel groupé ou semi-collectif
- de fixer un sens de faitage.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

19 JANVIER 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents : 12 / Absent excusé: E. ESTEVES – A. DABBADIE – C. BAYLE

1 – DÉLIBÉRATIONS

1 – DEMANDE DE DETR POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES : ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR ET CHAUFFAGE/CLIMATISATION

Le conseil municipal souhaite réaliser des travaux dans la salle des fêtes :

- Isolation par l'extérieur : Bardage fibro ciment pour un montant de 47 087.23 € HT
- Chauffage/climatisation : Climatisation cassette pour un montant de 23500.00 € HT
 - Montant des travaux 70 587.23 € HT soit 84 704.68 € TTC

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter l'estimation proposée, pour un montant de 70 587.23 € HT soit 84 704.68 € TTC
 - De solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR), auprès de l'État, de 35 % de l'opération plafonnée à 500 000 €.
 - D'assurer le financement prévisionnel de ce projet comme suit :
 - Subvention sollicitée au titre de la DETR : 24 705.53 €
 - Autofinancement : 59 999.15 €
- TOTAL 84 704.68 €**

VOTE : POUR : 12 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

2 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA BASSANNE-DROPT-GARONNE – ACTUALISATION DE LA LISTE DES MEMBRES ET DES COMPÉTENCES

Monsieur le Maire expose que :

Compte-tenu du transfert des compétences eau et assainissement, rendu obligatoire par la loi NOTRe n°2015-991 du 07 août 2015, au 1er janvier 2020, de la commune de Jusix à Val de Garonne Agglomération ; Vu l'arrêté inter préfectoral du 02 novembre 2020 portant modification des membres du SIAEPA BDG suite au retrait de la communauté de commune du Sud Gironde du Syndicat ;

Le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne a approuvé, par délibération en date du 14 décembre 2020, les nouveaux statuts du Syndicat.

Cette délibération a été notifiée à tous les membres du Syndicat qui disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour sur ces nouveaux statuts.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIAEPA BDG tels qu'annexés à la présente délibération (actualisation de la liste des membres (article 1) et des compétences (article 2)).

VOTE : POUR : 12 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions intercommunales et syndicats

Bureau des Maires :

P. MONTO

La communauté de communes a demandé aux communes de recenser les personnes de plus de 75 ans. Pour l'instant il n'y a qu'un seul centre de vaccination : l'hôpital de Langon.

Le personnel soignant vivant sur la commune a également été recensé : 2 médecins et 6 infirmières.

SIRP :

P. MONTO

Le prochain conseil syndical a lieu la semaine prochaine.

5 – QUESTIONS DIVERSES

M. CARRASSET Serge signale l'état du lavoir qui n'est pas entretenu

Comité de pilotage du PLUi :

P. MONTO

- Le comité de pilotage du PLUi est composé de plusieurs maires : le président de la Cdc du Réolais en Sud Gironde ainsi que tous les vice-présidents, présidents à cela s'ajoute quelques maires d'autres communes.

- L'arrêt du PLUi est programmé le 30 avril 2021. Avant cela, 3 réunions publiques sont prévues : 30 janvier – 3 février et 5 février.

- Concernant les zones 1 AU il convient de définir le type de voies : le sens unique a été retenu par l'ensemble du conseil municipal.

- Le service urbanisme de la Communauté de communes a demandé à la commune de Savignac d'identifier et de photographier les maisons (maisons qui ont une grange ou une étable attenantes) afin de les intégrer au PLUi. Si cette identification n'est pas faite, lors de la demande d'autorisation pour des travaux d'extension pour ces bâtiments, cela sera refusé.

Une réunion aura lieu vendredi 22 janvier 2021 à 17h pour ceux qui le peuvent.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

16 FÉVRIER 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents : 11 / Absent excusé: E. ESTEVES – A. DABBADIE – C. BAYLE – S. PUTCRABEY / Procurations : M. VIDAL à P. MONTO – F. CAUSSE à V. BOYANCE.

1 – DÉLIBÉRATIONS

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BENTEJAC délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Patrick MONTO, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté | | 507 957.03 | | | | 507 957.03 |
| Opération de l'exercice | 236 326.38 | 177 983.13 | 395 773.16 | 512 675.36 | 632 099.54 | 690 658.49 |
| TOTAL | 236 326.38 | 685 940.15 | 395 773.16 | 512 675.36 | 632 099.54 | 1 198 615.52 |
| Résultat de clôture | | 449 613.78 | | 116 902.20 | | |
| Restes à réaliser | 249 464.00 | 64 864.38 | | | 249 464.00 | 64 864.38 |
| TOTAL CUMULES | 485 790.38 | 750 804.54 | 395 773.16 | 512 675.36 | 881 563.54 | 1 263 479.90 |

VOTE : POUR : 11 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2020.

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

3 - DÉLIBÉRATION FIXANT LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Le maire rappelle au conseil que, conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Le compte épargne-temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service.

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

4 - DEMANDE DE DSIL POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES : ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR ET CHAUFFAGE/CLIMATISATION

L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

-D'accepter l'estimation proposée, pour un montant de 70 587.23 € HT soit 84 704.68 € TTC

-De solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL), auprès de l'État, de 20 % de l'opération

-D'assurer le financement prévisionnel de ce projet comme suit :

• Subvention sollicitée au titre de la DETR : 24 705.53 €

• Subvention sollicitée au titre de la DSIL : 14 117.45 €

• Autofinancement : 45 881.70 €

TOTAL 84 704.68 €

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES : ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR ET CHAUFFAGE/CLIMATISATION

Il est proposé de solliciter l'aide pour la politique culturelle : « travaux de mise en accessibilité et de maîtrise des dépenses d'énergie des foyers polyvalents » auprès du Conseil Départemental de la Gironde L'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde correspondant à 25 % de cet investissement application du coefficient de solidarité de 1.06 soit 18 705.60 €
- D'assurer le financement de ce projet comme suit :
- aide du Conseil Départemental Gironde sollicitée : 18 705.60 €
- Subvention sollicitée au titre de la DETR : 24 705.53 €
- Autofinancement : 41 293.55 €

TOTAL : 84 704.68 €

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

6 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SOCIALE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la création d'une commission sociale avait déjà été évoquée lors de précédentes réunions.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir décider de la création de la commission sociale et de déterminer la composition de cette dernière.

Membres de la commission sociale :

- Nadia PIRAUD - Marie-José VAUTRIN - Monique GOURGUES - Bernard-Pierre SAIGNES - Jean-Guy DUBOS

VOTE : POUR : 12 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 1

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

Sociale : P. SEQUIER

Une personne a sollicité l'aide de la mairie concernant une facture d'eau suite à une fuite. La facture s'élève à plus de 4 000 euros. Malgré la prise en charge d'une partie de la facture par Véolia, le reste à charge est d'environ 1 300 euros. Un courrier a été adressé à Véolia nous sommes dans l'attente d'un retour.

L'offre de mission de service civique a été déposée par CAP Solidaire. Il y a, à ce jour, deux candidatures. Les paniers ont été distribués. Une seule personne l'a refusé pour des raisons de santé.

Environnement : P. SEQUIER – F. GARCIA

La commission environnement propose à l'ensemble du conseil municipal de faire des actions pour les abeilles. Une commande de 50 pièges pour frelons a été effectuée. Ils seront mis à disposition gratuitement à l'ensemble des administrés.

Les bennes de tout venant vont être amenées à disparaître car ces déchets ne sont pas triés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

06 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 15 / présents : 11 / Absent excusé: E. ESTEVES – A. DABBADIE – C. BAYLE – S. PUTCRABEY / Procuration : V. BOYANCE à F. CAUSSE

Monsieur le maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Il demande à l'ensemble du conseil municipal de rajouter une délibération l'autorisant à signer une convention de mise à disposition d'un agent pour la mairie de Pondaurat.

1 – DÉLIBÉRATIONS

1 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Après avoir examiné les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|---------------------|
| A) Résultat de l'exercice budget principal | 116 902.20 |
| B) Résultat antérieur reporté | / |
| C) Résultat à affecter | 116 902.20 |
| D) Solde d'exécution d'investissement budget principal | |
| Résultat de la section d'investissement | - 58 343.25 |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | 507 957.03 |
| D 001 : besoin de financement | |
| R 001 : excédent de financement | 449 613.78 |
| E) Solde des restes à réaliser d'investissement | - 184 599.62 |
| Besoin de financement | / |
| Excédent de financement | 116 902.20 |
| Solde des restes à réaliser | 66 902.20 |
| F) Besoin de financement = D + E | |
| C) Affectation = G + H | |
| G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F) | |
| H) Report en fonctionnement R 002 | 50 000.00 |
| Déficit reporté D 002 | |

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

2 – VOTE DES DEUX TAXES FISCALES

Monsieur le maire fait part à l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'administration et du montant du produit fiscal attendu pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DÉCIDE :

• de voter les taux suivants concernant les taxes locales directes pour 2021, à savoir :

- taxe foncier bâti..... 35.24 %
- Taux communal : 17.78 %
- Taux départemental : 17.46 %
- taxe foncier non bâti.....60.77 %

Pour un produit attendu de 179 468.00 €

A cela s'ajoute :

- Autres taxes : 4 064.00 €
 - Allocations compensatrices : 32 181.00 €
- Soit un total de 215 713.00 €.

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

3 –BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Monsieur le maire présente à l'ensemble des membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2021 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement, soit :

VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| | |
|--|----------------------|
| 011. charges à caractère général | 136 550 |
| 012. charges de personnel | 144 800 |
| 022. dépenses imprévues fonctionnement | 2 513 |
| 023. virement à la section d'inv | 0 |
| 65. autres charges de gestion courante | 227 134 |
| 66. charges financières | 13 400 |
| 67. charges exceptionnelles | 200 |
| 68. dotations aux amortissements | 900 |
| 014. atténuations de produits | 500 |
| TOTAL | 525 997 TOTAL |

RECETTES

| | |
|--|---------|
| 002. excédent antérieur reporté | 50 000 |
| 013. atténuations de charge | 3 200 |
| 70. produit des services | 17 235 |
| 73. impôts et taxes | 325 713 |
| 74. dotations et participations | 95 589 |
| 75. autres produits | 32 360 |
| 77. produits exceptionnels | 1 900 |
| 042. opération d'ordre entre section 0 | |

525 997

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| 10. FCTVA | 0 | 1. Solde d'exécution reporté | 449 613.78 |
| 020. dépenses imprévues inv | 25 000 | 021. vir de la section de fonct | 0 |
| 040. opération d'ordre entre section | 0 | 10. dotation fond divers réserve | 97 939.55 |
| 13. subvention d'inv | 0 | 13. subvention d'inv | 82 078.38 |
| 16. remboursement d'emprunts | 40 900 | 16. emprunts et dettes assimilés | 195 |
| 20. frais d'étude | 2 000 | 024. produit des cessions | 0.00 |
| 21. immobilisations corporelles | 479 926.71 | 21. immobilisations corporelles | 0.00 |
| 23. immobilisations en cours | 82 900 | 23. immobilisation en cours | 0.00 |
| | | 28. amortissement des immo | 900 |
| TOTAL | 630 726.71 | TOTAL | 630 726.71 |

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

4 –AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AVEC LA COMMUNE DE PONDAURAT.

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de mise à disposition établi par la commune de Pondaurat concernant le remplacement de leur secrétaire de mairie. Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent entre la commune de Savignac et la commune de Pondaurat.

VOTE : POUR : 13 • CONTRE : 0 • ABSTENTION : 0

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions intercommunales et syndicats

SIVU : F. GARCIA

Lors de la dernière réunion du SIVU, un point budgétaire a été fait. Pour 2020, il y a un excédent d'environ 5000 € et un excédent cumulé de 110 000 €. Une convention a été faite avec les communes extérieures : 20 € par enfant pour l'année.

SIAEPA : F. GARCIA

L'ouverture des plis concernant le marché public de travaux a eu lieu le 17 mars 2021. L'estimation du montant des travaux est de 861 000 €.

La réunion publique a lieu le 18 mai 2021 à 18h30. Le début des travaux est prévu pour le 1er juillet 2021 et une fin de travaux estimée pour fin janvier 2022.

Transport de corps : S. PUTCRABEY

L'habilitation du syndicat a été renouvelée pour 5 ans.

Enfance – Jeunesse : C. SAIGNES

Lors de la dernière réunion une présentation des services a été faite.

Une maison d'assistante maternelle (MAM) ouvrira sur Aillas fin mai 2021.

SMAHBB : J-L BENTEJAC

Le compte administratif a été présenté en réunion ; il en ressort : Fonctionnement : + 135 602.69 €. Investissement : - 54 084.96 €. La cotisation pour la commune pour 2022 s'élève à 4 270.67 € pour l'incendie et 213.00 € pour Natura 2000.

SIRP : P. MONTO

Le directeur de l'académie doit rendre sa décision jeudi 8 avril concernant l'éventuelle fermeture de classe.

CAB : P. MONTO

Le Conseil Départemental a émis un avis favorable à la candidature de la commune pour une Convention d'Aménagement de Bourg ;

Le Comité de Pilotage va être mis en place. Il sera constitué du CRD de Langon, du CAUE, du Conseil Départemental, de Gironde Ressources et de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Service civique :

Il n'y a aucun candidat pour la mission de service civique. Cap Solidaire a relancé l'ensemble de ses partenaires.

Service National Universel :

Une jeune de Castets et Castillon a candidaté. Elle effectuera sa mission à partir du 12 avril 2021.

Divers :

Le garage présent sur la commune va changer de gérant. La réouverture est prévue pour mi-mai.

L'inauguration du multiple rural est prévue le 16 avril à 16h30.

Mme GALMANN quitte la communauté de communes à partir de fin avril 2021.

VIE PRATIQUE



Accueil Service Public

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS
Tél : 06 09 61 55 88
Mail : asp.auros@reolaisensudgironde.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et
13h30 – 16h30



Multi Accueil du Pays d'Auros

Tél : 05 56 65 25 93
Contact : Mme BORTHURY GACHET
Maïtena, Directrice



Relais Assistantes Maternelles Les Touches A Tout

Tél : 09 64 34 21 46
Contact : Mme BARBAT Pascale,
Responsable
Mail : ram.auros@reolaisensudgironde.fr



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65
Contact : Mme DOUENCE Sarah,
Responsable
Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



Accueil Ado

Tél : 05 56 65 20 16
Mail : prj.auros@reolaisensudgironde.fr
Contact : M. OLIVIER Antoine
Tél : 06 32 93 07 11



Bibliothèque

(à la Maison des Associations)
Le samedi de 17h à 19h



CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA REOLE
Tél : 05 56 61 53 10
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h
(sur rendez-vous)



Pharmacie de Garde

Tél : 3237
Pour connaître la pharmacie de garde de
jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul
numéro partout en France.



Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI
38 Le Bourg, 33124 Savignac
Tél : 05 56 61 26 67
Port : 06 50 55 09 58



Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON
Tél : 05 57 31 01 29
Fax : 05 35 54 41 92
Accompagnement des malades
nécessitant une prise en charge globale en
soins primaires, en priorisant les situations
complexes et les populations fragiles et/ou
dépendantes.



Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)
Tél : 05 56 61 07 38
Service gratuit de transport de défunt en cas
de décès à domicile



Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets
ponctuels pour les personnes âgées,
personnes à mobilité réduite ou en
insertion professionnelle
81 rue Armand Caduc 33190 La Réole
Tél : 05 56 71 71 55



CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde)

Tél : 05 56 97 81 89
Architecte Conseiller : M. ROBERT
Stanislas
Sur RDV, permanence à la Mairie de LA REOLE



MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20
Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10
Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)
<http://mlsg.fr/>



Pôle emploi

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 3949
www.pole-emploi.fr